

LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES BIBLIOTHEQUES MUSICALES

L'Association internationale des Bibliothèques musicales a tenu son Congrès à Bruxelles du 8 au 18 septembre en même temps que le Congrès international des Bibliothèques et des Centres de documentation. L'association a tout d'abord renouvelé son bureau dont les membres n'étaient pas rééligibles. M. Hyott KING, du British Museum, remplace comme président M. HILL, de la Library of Congress. M. FÉDOROV, de la Bibliothèque nationale, abandonne les fonctions de secrétaire général. C'est peut-être ici l'occasion de souligner l'importance de l'effort accompli par M. FÉDOROV qui a si activement participé à la création de l'Association et qui en a été, depuis sa naissance, l'animateur.

A la suite des rapports et des discussions de ses diverses Commissions, le Congrès de l'A.I.B.M. a adopté un certain nombre de résolutions dont la diversité montre bien tous les aspects de son activité.

Le premier de ces vœux a trait à la publication du *Répertoire international des sources musicales* dont M. LESURE, de la Bibliothèque nationale, est le secrétaire et qui, jusqu'à présent, est la principale réalisation de l'Association. Le travail mené tant sur le plan national que sur le plan international a déjà donné des résultats. Un fichier qui s'enrichit régulièrement peut, d'ores et déjà être consulté et forme la matière de plusieurs volumes de descriptions bibliographiques concernant les *recueils musicaux* antécédents à l'année 1800.

Un échange de vues s'est établi sur la formation professionnelle des bibliothécaires de fonds musicaux. Le Congrès a souhaité qu'un enseignement adapté à la spécialisation de ces bibliothécaires soit institué et que leur nombre soit augmenté dans les divers pays.

Une part importante des discussions a été réservée aux problèmes posés par les bibliothèques de radio et les discothèques. Une motion demande que soit entrepris l'inventaire des matériels d'exécution rares et que soit dressée la liste de toutes les institutions productrices de disques non-commerciaux.

La lecture publique musicale a aussi fait l'objet d'intéressants rapports. On a montré l'intérêt d'une liaison étroite entre l'A.I.B.M., la Société internationale d'éducation musicale et la fédération internationale des jeunes musicales pour organiser des concerts et des expositions. D'une façon plus générale on a insisté sur le rôle éducatif que pourraient et que devraient avoir les bibliothèques dans le domaine de la musique.

D'autres problèmes restent à l'ordre du jour de l'A.I.B.M. comme celui qui a été particulièrement étudié par M. HILL d'une édition en microfilm à vingt-cinq exemplaires des trésors de la musique ancienne en vue d'assurer la conservation d'œuvres importantes restées souvent inédites et également en vue de faciliter les études de textes dans les instituts de musicologie. Cette idée lancée par M. HILL rejoint un projet étudié à Bruxelles par la section internationale

des Bibliothèques des Arts et du Spectacle et qui tend aussi à la reproduction par micro-film de toutes les raretés mondiales dans ce domaine particulier.

Si l'on peut ajouter un vœu à tous ceux qui ont été présentés à l'issue de ce Congrès, ce serait que fût établie une liaison organique entre le groupe français de l'A.I.B.M. et notre Association. Des questions comme la formation des bibliothécaires spécialisés, le rôle éducatif des bibliothèques de lecture publique dans tous les domaines, la reproduction par microfilm pour assurer la conservation des documents rares ont un caractère général et sont de la compétence de l'A.B.F. Au moment où se pose pour nous la question de l'opportunité des groupes spécialisés à l'intérieur de l'A.B.F., il n'est pas inutile d'être au courant des tendances de la jeune association internationale des bibliothèques musicales.

L.-M. MICHON.
